



délibération de
la Commission Locale de l'Eau
SAGE Vistre, Nappes Vistrenque et Costières

OBJET : validation du projet de SAGE Vistre, Nappes Vistrenque et Costières

L'an deux mille dix neuf, le seize janvier à quatorze heures, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis à Caissargues sous la présidence de Mme Aguila.

Etaient présents : Mesdames Aguila (Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole) et Graille (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse). Messieurs Airal (Vauvert), Barral (Vergèze), Belet (Clarensac), Bollègue (Etablissement Public Territorial de Bassin du Vistre), Clouseau (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard), Dance (Association Inond'actions), Depoudent (Fédération du Gard pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), Ferrandiz (Uchaud), Fourcaut (Agence Française pour la Biodiversité), Gassier (Fédération Gardoise des Vignerons Indépendants), Jabaudon (UFC Que Choisir), Jarry (Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières), Laurent (Syndicat Mixte SCot Sud Gard), Lebois (Communauté de Communes de Petite Camargue), Lecat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), Merlo (Milhaud), Pelissier (Communauté de Communes Terre de Camargue), Poilvet (Nestlé Waters Supply sud), Pradier (Ledenon), Tolmos (Centre ornithologique du Gard) et Veaute (Agence Régionale de Santé).

Etaient excusés : Mesdames Lagarde (Chambre d'Agriculture du Gard) et Pages (Le Cailar). Messieurs Brunel (Saint-Gilles), Chabrol (COOP de France Languedoc-Roussillon), Colenson (Beauvoisin), Demouy (Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes), Denat (Région Occitanie), Dumas (Communauté de Communes du Pays de Sommières), Etienne (Bellegarde), Hebrard (Manduel), Pascal (Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle), Rosso (Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise), Schultz (Société de Protection de la Nature du Gard) et Valette (Conseil Départemental du Gard).

Pouvoirs : M. Chabrol à M. Dance, M. Demouy à M. Poilvet, M. Denat à M. Barral, M. Dumas à M. Bollègue, M. Etienne à M. Merlo, Mme Lagarde à M. Gassier, M. Schultz à M. Depoudent, M. Pascal à M. Laurent et M. Rosso à Mme Aguila.

Secrétaire de séance : M. Jarry

Présents : 23

Pouvoirs : 9

Quorum : 28

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vistre, Nappes Vistrenque et Costières (VNVC), la phase de rédaction des documents constitutifs du SAGE se finalise par la validation du projet de SAGE par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le projet de SAGE se compose des rapports :

- Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques - Règlement,
- Atlas cartographique,
- Rapport environnemental.

La présentation du contenu des différents rapports constitutifs du projet de SAGE a été suivie des prises de parole des membres de la CLE suivants :

- Mme Galtier faisant lecture de la délibération prise par les membres du Bureau de la Chambre d'agriculture du Gard,
- M. Gassier s'exprimant pour le compte de la Fédération Gardoise des vignerons indépendants,
- M. Poilvet s'exprimant pour le compte de Nestlé Waters Supply sud.

A l'issue, il a été procédé au vote pour la validation du projet de SAGE VNVC.

Après délibération, à la majorité des présents et représentés (24 voix « pour » et 4 voix « contre ») la Commission Locale de l'Eau valide le projet de SAGE Vistre, Nappes Vistrenque et Costières tel que présenté.
Cette validation permet à Mme la Présidente de la CLE d'engager les procédures de consultation des assemblées et de signer tout document lié à l'engagement de ces procédures..

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente de la CLE
Brigitte Aguila

